

Xella réduit de 35 % son bilan carbone et publie ses nouvelles FDES !



Réduire son empreinte carbone dans l'industrie de la construction, préserver les ressources et développer des solutions durables sont les enjeux majeurs dans la stratégie environnementale du groupe Xella. En matière de construction décarbonée, le béton cellulaire Xella est unique tant par ses qualités intrinsèques thermiques et mécaniques que par son process de fabrication. Recyclable et écoénergétique, il permet de construire de manière durable et contribue à l'efficacité énergétique des bâtiments. La publication des nouvelles Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) auprès de l'INIES pour les produits Xella viennent souligner les efforts fournis par le groupe pour diminuer son bilan carbone. À ce jour, Xella compte parmi les premiers industriels à bénéficier des nouvelles FDES depuis la publication du complément national de la norme avec l'obligation d'utiliser l'amendement A2.



Arnaud PORTE - Directeur Technique et Développement Xella France explique : « *Nous sommes fiers d'atteindre ce jalon important dans notre démarche environnementale. Après avoir déjà baissé notre impact carbone de 21 % entre 2017 et 2021, la réduction de notre empreinte carbone de 35 % est le résultat de nos efforts collectifs et de notre détermination à adopter des pratiques plus durables.* Cependant, cela ne s'arrête pas là. Nous restons fermement engagés à explorer de nouvelles façons de minimiser notre impact sur l'environnement et à innover pour un avenir plus vert. »

Un engagement environnemental fort, vérifié et certifié par les FDES

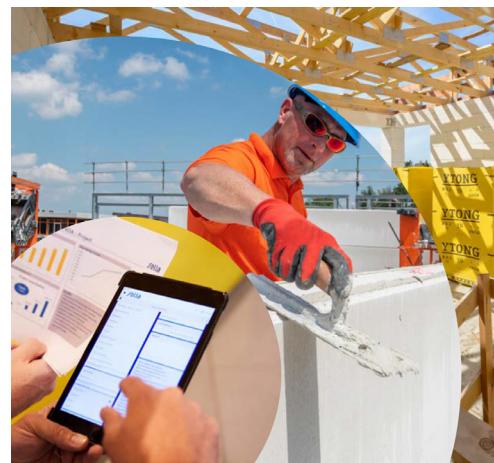
Les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) fournissent des informations essentielles sur les produits de la construction et de la décoration qui sont mis sur le marché. Vérifiées et encadrées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804/CN, les déclarations environnementales permettent d'évaluer l'impact environnemental et sanitaire d'un produit en prenant en compte l'ensemble de son cycle de vie : de l'extraction des matières premières à sa fin de vie, les transports, la mise en œuvre sur les chantiers et l'usage du produit. Mises à disposition des professionnels de la construction, les FDES permettent de les orienter dans leur choix afin qu'ils puissent construire des bâtiments durables, plus sains pour les occupants et avec un minimum d'impact sur la nature.

Parce que la performance environnementale est l'évolution réglementaire majeure de la RE 2020, qui introduit le calcul des impacts du bâtiment durant l'ensemble de son cycle de vie*, les FDES sont aujourd'hui incontournables dans le cadre de cette réglementation.

En tant qu'acteur engagé dans le domaine du gros œuvre et de l'aménagement intérieur, Xella œuvre à limiter l'impact de ses produits et de ses activités sur l'environnement. Depuis de nombreuses années, l'entreprise s'investit dans une production plus respectueuse et une économie circulaire. Elle s'attache à préserver les ressources en réduisant leur consommation et en s'approvisionnant localement. Ainsi près de 25 % des matières premières utilisées sont d'origine revalorisée et issues des déchets de sa production. Xella améliore l'efficacité énergétique de ses usines en les modernisant. Ses procédés de production sont peu énergivores par rapport à ceux d'autres matériaux de construction.

Grâce à ces démarches continues, Xella a pu réduire les émissions de CO₂ en moyenne de 35 % sur l'ensemble de ses gammes de blocs en béton cellulaire (entre -28 % et -45 % selon les produits).

Avec ces nouvelles FDES actualisées, le béton cellulaire se positionne comme une alternative certaine en matière de construction bas carbone et répondant à la RE2020. Ceci n'est qu'une étape car Xella entend bien poursuivre son engagement environnemental dans cette dynamique.



* source : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/guide_re2020_version_janvier_2024.pdf